Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM036-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le sept avril
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, , Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absent représenté : -

Absent excusé : - M. Le Bris

Secrétaire : Mme Conq

2026DCM036	**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLOUARZEL**

Exposé :
En application des articles R123-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres de la commission administrative du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.
Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS est qu'il ne peut être élu sur une liste.
Par délibération en date du 2 juin 2020 le conseil municipal a décidé de fixer à 14 le nombre de membres siégeant à la commission administrative du CCAS dont 7 élus par le Conseil municipal.
Une seule liste de candidats a été présentée par les conseillers municipaux

Délibération :
Il est proposé au Conseil Municipal, de procéder à l'élection de ses représentants à la commission administrative du C.C.A.S.
Candidats : Alain Bourlès, Floriane Kerdranvat, Marianne Deroo, Anne-Marie Conq, Josiane Chentil, Christine Lannuzel, Clarisse Viala

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM036-DE